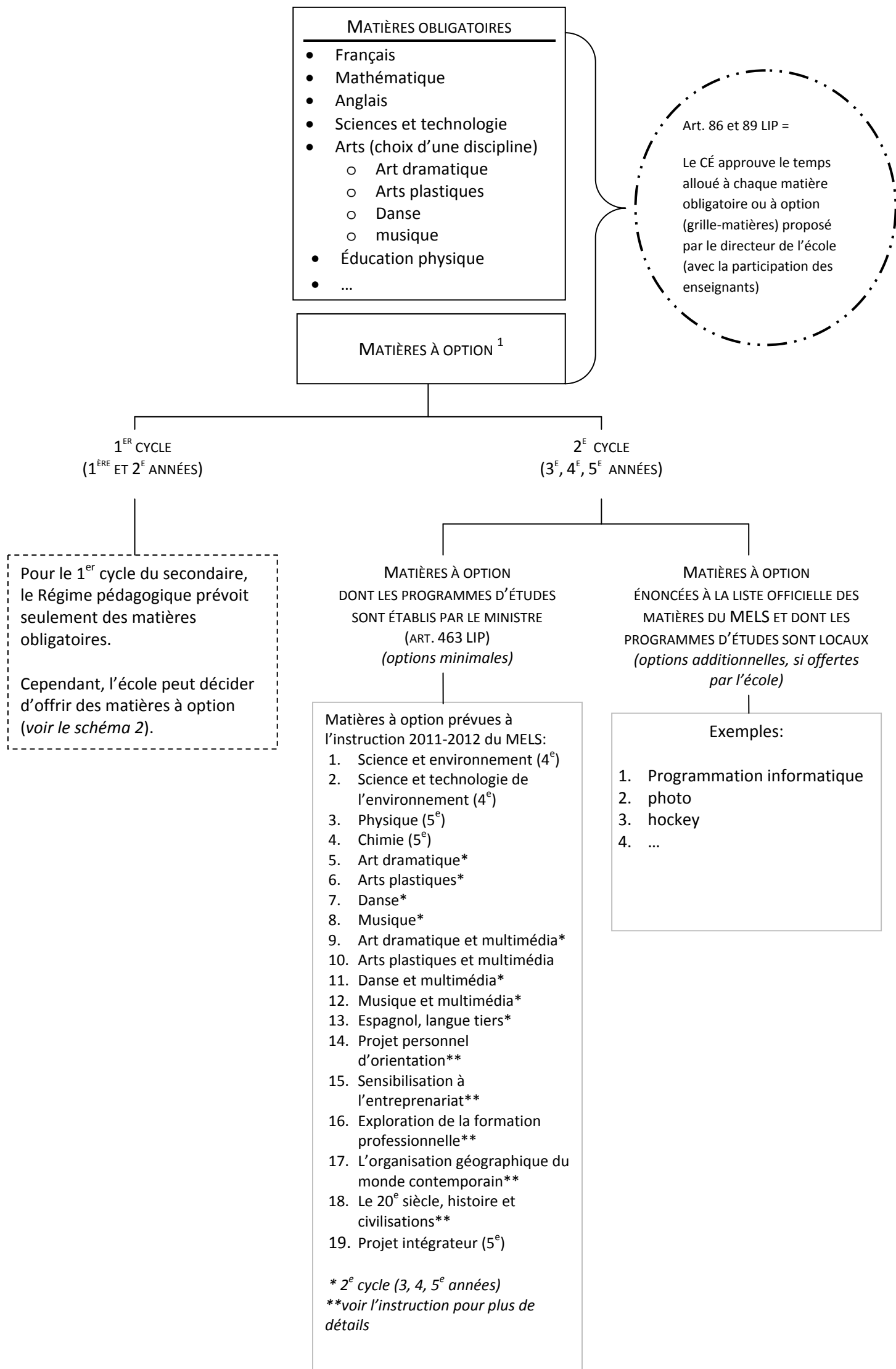


**PROGRAMME DE BASE AU SECONDAIRE**



: prévu au Régime pédagogique

: excède le Régime pédagogique

<sup>1</sup> Matière que doit choisir l'élève parmi un certain nombre qui lui sont proposées dans le programme d'études, des préalables peuvent être requis. Les termes option, choix de cours, cours à option sont à éviter.